

Présents en visio-conférence : *Josiane ETCHEGARAY, Gisèle MOIGNO, Brigitte CLAUDE, Gérard DUBUS, Luc GOURAUD, Jean-Pierre MOUTON ;*

Absente pour des raisons techniques : *Catherina HOLLAND,*

Invités : *Christiane PAURD, Christian QUINTIN, Joseph AUVINET, Alain GAUTHIER.*

1 – Information sur USM2

Après le courrier transmis par Jean Desfonds, répercuté à tous les adhérents, au sujet de l'USM2 et des sommes versées aux impôts, le président a remercié Mgr Moutel qui lui a enfin répondu. Chaque AMC concerné devrait recevoir prochainement les remboursements des sommes indûment retenues.

L'USM2 est donc bien une aide et non un complément de retraite pour la reconnaissance duquel vous vous êtes battus pendant des années. Ce n'est ni juste, ni satisfaisant, mais que faire pour être efficace ?

2 - Fonctionnement de la Commission Juridique et propositions d'avenir

En matière de soutien juridiques, actuellement tous les dossiers remontent à Joseph AUVINET et/ou à Alain GAUTHIER. Cette situation doit évoluer : aussi bien Alain que Joseph veulent légitimement lever le pied en raison de l'âge qui inexorablement avance et de la durée des procédures : prendre en charge un nouveau dossier, c'est pour au moins 5 ans. Notre manière de faire actuelle a remarquablement démontré son efficacité, mais elle fait peser une trop lourde charge sur trop peu d'épaules. A terme, cela fragilisera la continuité du service rendu.

Historiquement, **de nombreux membres de l'APRC ont apporté de solides contributions** dans la constitution des dossiers juridiques et dans le soutien apporté aux demandeurs. Maintenant **l'Association a la faculté de mandater ses adhérents**, il est donc nécessaire de constituer une équipe pour une prise en charge qui permette à la personne concernée, étape par étape, au travers dialogues et rencontres, de passer d'une situation purement personnelle à un dossier juridique.

Il ne s'agit évidemment pas de recourir à un avocat, par crainte de pénurie dans nos rangs. Même si, à côté d'échecs par mécompréhension de la spécificité de nos dossiers, force est de reconnaître qu'en bien des cas où les relations avec eux ont été excellentes (exemple OCC), en plusieurs occasions, ils ont été nécessaires, efficaces, même si pas à notre rythme, et pas seulement en cassation. La solution n'est certainement pas dans une position de principe, pour ou contre. En tout état de cause, l'appel à un avocat doit se faire dans des conditions de dialogue qui tiennent compte des éléments de fait et de droit que nous aurions à fournir, en accord, bien sûr, avec les desiderata de celui/celle qui est en cause.

La démarche vers une prise en charge d'une aide par l'APRC s'inscrit dans plusieurs étapes :

1- la première prise de contact est assurée par Christiane PAURD.

Elle porte sur l'ensemble de la situation de l'intéressé(e) : sa situation actuelle, ses préoccupations, les liens avec son ancienne institution, les démarches à entreprendre dans l'immédiat ; la retraite n'est qu'un aspect d'une situation souvent complexe et douloureuse.

2 – Il convient de réunir les renseignements les plus précis possible et les preuves circonstanciées qui permettront la mise en place d'un dossier solide. Ils concernent la durée de présence dans l'institution culturelle avec des attestations délivrées par les autorités concernées, le nombre de trimestres cotisés pris en compte, toutes caisses confondues, la demande d'un relevé de situation auprès de la CAVIMAC,

3 - Le pilotage du dossier proprement dit se fait avec la commission juridique. Cela commence par la saisine de la Commission de Recours Amiable, si une anomalie est constatée dans le relevé de carrière, en ce qui concerne la Cavimac.

4 - La réponse, ou non, de celle-ci déclenche, si les conditions sont remplies, une éventuelle procédure judiciaire.

Quoi qu'il en soit, **les citoyens de base que nous sommes avons besoin de soutien** pour faire aboutir notre demande devant une juridiction. L'APRC a acquis une expérience dans ce domaine, en ce qui concerne le respect des procédures, l'établissement du dossier, la présentation des conclusions en audience et la réponse aux questions du juge.

Pour que cette expérience soit transmise plusieurs actions doivent être engagées :

- 1) **un stage** en vue de mobiliser ceux qui sont actuellement engagés dans une procédure, mais aussi de constituer un groupe de référents/pilotes qui soutiendraient les adhérents concernés à chacune des étapes de leur procédure. Apprendre à maîtriser les tenants et les aboutissants de son dossier est une étape déterminante, en première instance comme en appel

Ces derniers mois, la majorité des dossiers pris en charge concerne des anciens des communautés nouvelles ; l'association sollicitera, entre autres, les anciens de ces institutions, étant donné leur expérience et leur sensibilité. Nous espérons trouver auprès d'eux des gens prêts à aider ceux qui en ont besoin.

- **2) augmenter le nombre de pilotes/référents** à l'instar de ce qui s'est fait, il y a une dizaine d'années encore, dans certaines régions. Ces référents ont réalisé un travail extraordinaire car ils jouent un rôle de conseil immédiat auprès de ceux qui livrent bataille.

Ils seront accompagnés, si besoin, par Joseph et/ou par Alain de façon à apprivoiser les éléments de langage juridique et les procédures, de façon à bien décrypter les arguments des parties adverses pour pouvoir répondre avec justesse, ce depuis les premiers courriers à la Cavimac jusqu'à la plaidoirie.

- **3) mise à disposition d'outils juridiques** nécessaires pour ceux qui piloteraient des dossiers (Code de procédure civile, Code de SS...), exemples de jurisprudence, modèle de courriers et de schémas de conclusions utilisables dans tel ou tel cas, moyens d'accéder aux renseignements utiles.

Le stage sera proposée les samedi 20 et dimanche 21 novembre prochains à Paris.

3 - Traitement des archives APRC

Plusieurs d'entre vous ont manifesté le désir de nous transmettre leurs archives concernant l'APRC. Comme nous n'avons pas de local pour le siège social et donc de lieu de stockage et de consultation, la dernière AG avait émis le souhait que ces archives soient déposées aux archives départementales de Nantes où est née l'Association.

Catherina HOLLAND a commencé un inventaire, mais tous n'ont pas répondu. On l'en remercie.

Nous proposons une démarche suivante en trois temps :

- 1) Que dans chaque région, une petite équipe se charge de collecter ces archives et de les trier sommairement : les mettre par année en distinguant ce qui est courrier, documents divers et documents émanant du CA ; le tri n'a pas besoin d'être très précis car il sera refait par les Archives selon leurs critères de classement ;
- 2) Les mettre dans des boîtes par année et les envoyer à une adresse qui sera indiquée. Gisèle et Yves MOIGNO avaient accepté de les entreposer provisoirement dans un local, mais c'est à voir ensemble.
- 3) Les déposer aux archives départementales de Nantes. Ce dépôt concernerait les années des débuts de l'APRC jusqu'en 2013 ou 2015. A préciser à la prochaine AG.

4 – Maquette du nouveau site APRC

Le groupe de travail nous a remis une maquette du nouveau site de l'APRC.

Le Conseil d'Administration a pu apprécier la progression et la qualité du travail réalisé.

Plusieurs suggestions ont cependant été formulées :

Ajouter un onglet : les essentiels

Revoir le bulletin d'adhésion

Revoir les couleurs pour plus de rayonnement, plus de dynamisme

Vérifier que le site soit bien sécurisé.

Question sur l'onglet : « pour aller plus loin »... quel contenu ?

L'équipe opérationnelle se réunira à nouveau prochainement avec l'entreprise Just'in Créations pour faire remonter nos remarques et prendre connaissance du tutoriel.

Une nouvelle maquette sera proposée par l'équipe de référence, animée de main de maître par Christian QUINTIN.

5 – Nouveaux Adhérents

Cinq nouvelles candidatures sont acceptées par le CA.

6 – Rendez-vous avec le nouveau directeur de la CAVIMAC

Quand le déconfinement sera bien avancé, le président de l'APRC prendra rendez-vous avec le directeur de la CAVIMAC pour un échange sur les dossiers litigieux en cours.

Participeront à cette rencontre, au nom de l'APRC : Christiane PAURD, Joseph AUVINET et Jean-Pierre MOUTON.

7 – le calendrier pour les mois qui viennent (sous réserve des conditions de la situation sanitaire, mais les projets n'entretiennent-ils pas la vitalité ?)

⇒ **Un Conseil d'Administration** : *mi-septembre à Paris*

Le sujet majeur de ce Conseil d'Administration sera la préparation de la prochaine Assemblée Générale.

⇒ **L'Assemblée Générale**

Les dates retenues sont les samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021.

Le lieu : la Maison de la Salle – 78A rue de Sèvres – 75007 Paris

⇒ **un stage de formation juridique** :

Les samedi 20 et dimanche 21 novembre 2021.

Le lieu : la Maison de la Salle – 78A rue de Sèvres – 75007 Paris

Portez-vous bien, tous. Avec le vaccin, beaucoup de possibles s'ouvrent à nouveau, profitons-en !

Le président

Le secrétaire

Jean-Pierre MOUTON

Luc GOURAUD